

avec 77 milliards de dollars en 2001, les ventes des filiales d'entreprises canadiennes installées en UE sont maintenant plus de quatre fois plus importantes que les exportations canadiennes et plus l'investissement va s'intensifier, plus elles vont continuer d'augmenter.

Le Canada est un investisseur important sur le marché européen et vice-versa. Sept des dix principales sources de l'investissement réalisé au Canada sont issues de l'UE et plus de 1 800 sociétés européennes ont réalisé des projets d'investissement au Canada. Ces chiffres font de l'UE le deuxième investisseur en importance au Canada, avec 29 % de l'IED total.

Le Canada est le troisième investisseur en importance en Europe (après les États-Unis et le Japon). Le volume de l'investissement direct canadien dans les pays de l'UE a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. La valeur globale de l'investissement direct canadien dans les pays de l'UE représentait 99,9 milliards de dollars en 2002. Vingt-trois pour cent de la totalité de l'investissement direct du Canada à l'étranger est réalisé en Europe, un taux uniquement dépassé par nos investissements aux États-Unis.

Les échanges entre le Canada et l'UE sont presque sans dispute. Toutefois, certains des développements commerciaux et économiques au sein de l'UE ont des répercussions sur le Canada, à savoir : l'expansion de l'union économique et monétaire, la distorsion des marchés agricoles, les tarifs protectionnistes, l'harmonisation des réglementations en vue du marché unique, les nouveaux accords bilatéraux de libre-échange, sans oublier les interdictions et les restrictions imposées par l'UE sur les importations pour des raisons liées à la protection de la santé, de l'environnement et des consommateurs.

Les relations commerciales entre le Canada et l'UE sont régies par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que par des accords bilatéraux de coopération dans le domaine des douanes, de la politique de la concurrence, des sciences et de la technologie, des normes de piégeage, des inspections vétérinaires et de la reconnaissance mutuelle de la certification et des essais de produits à des fins de normalisation.

En ce qui a trait à l'élargissement de l'Union européenne, les pays suivants deviendront membres à part entière de l'UE au 1^{er} mai 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovaquie. La Bulgarie et la Roumanie négocient également leur adhésion à l'UE, mais ne

devraient pas y accéder avant 2007 au plus tôt. Les négociations sur l'accession de la Turquie n'ont pas démarré, car ce pays ne répond ni aux critères politiques et économiques, ni aux critères « d'acquis communautaire » de l'UE.

L'UE négocie également des accords régionaux de libre-échange avec d'autres pays, notamment avec les pays du Mercosur et le Chili. Ces dernières années, elle a conclu des accords de libre-échange avec le Mexique et l'Afrique du Sud. Par ailleurs, quelque 77 pays en développement signataires de l'Accord de Cotonou bénéficient de préférences tarifaires dans leurs échanges avec l'UE. L'UE entend convertir ces ententes en accords de libre-échange au fil du temps. De plus, l'UE est en train de resserrer ses liens économiques avec ses « nouveaux voisins » que sont le Bélarus, la Moldavie, la Russie, l'Ukraine, et les pays méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie). Le Canada est l'un des huit pays du monde à ne pas bénéficier d'une relation commerciale préférentielle quelconque avec l'Union européenne.

Relations commerciales Canada-Union européenne

Un certain nombre de mécanismes bilatéraux visent à faciliter les relations commerciales entre le Canada et l'UE. Le ministre canadien du Commerce international et son homologue européen, le Commissaire au commerce, se rencontrent fréquemment pour discuter de l'agenda commercial bilatéral et multilatéral. L'Accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976 a institué le Comité de coopération mixte, où les plus hauts fonctionnaires se réunissent une fois par an. Les questions commerciales qui concernent le Canada et l'UE sont également abordées par leurs représentants respectifs au sein du sous-comité sur le Commerce et l'Investissement, ainsi que dans des groupes de travail sectoriels.

Accord Canada-UE sur le renforcement du commerce et de l'investissement

Au Sommet Canada-UE de décembre 2002, les dirigeants ont pris l'engagement fondamental « d'élaborer un nouveau type d'accord bilatéral axé sur l'avenir et de portée très vaste, visant à renforcer le commerce et l'investissement ». Ce nouvel accord, combiné aux résultats attendus du Cycle de négociations de Doha, vise à dépasser les traditionnelles questions d'accès aux marchés et porterait notamment sur la facilitation des échanges et